

Examen Théorique Général

Prérequis : Pour vous inscrire à l'examen théorique du permis de conduire de la catégorie B, vous devez : • Avoir au moins 17 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite) ; • Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ; • Avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

CONTENU

- Thème n°1 : **Véhicules et nouvelles technologies**
 - Documents obligatoires
 - Documents facultatifs
 - Accessoires obligatoires
 - Accessoires facultatifs
 - Feux et leur utilisation
 - Couleur témoin du tableau de bord
- Thème n°2 : **Les vérifications**
- Thème n°3 : **Technologie et sécurité**
 - Sécurité active
 - Sécurité passive
 - Sécurité tertiaire
 - Sièges bébé
- Thème n°4 : **La perception du conducteur**
- Thème n°5 : **Alcool, drogue, médicaments**
- Thème n°6 : **Accidentologie**
- Thème n°7 : **Distance de sécurité**
- Thème n°8 : **Temps de réaction**
- Thème n°9 : **Distance d'arrêt**
- Thème n°10 : **Distance de freinage**
- Thème n°11 : **Ecologie**
 - Conduite éco
 - Intermodalité
 - Covoiturage
 - Autopartage
 - Eco mobilité
- Thème n°12 : **Priorités de passage**
 - En déclivité
 - Panneau et hiérarchie de priorité

MOYENS PEDAGOGIQUES

1 salle de cours équipée en vidéo projection

Editeur : ENPC EDISER

INTERVENANT :

Formateur agréé

DATES & DUREE :

La durée du stage est fonction de la durée choisie par le stagiaire. (3 jours, 1 semaine ou 2 semaines) et en présentiel par groupe, du lundi au vendredi.

Les durées communiquées lors de l'inscription sont entendues hors date de passage de l'examen.

Référent pédagogique : Marie Josée DOS SANTOS

Contact au : marie-josée.dossantos@couturier-permis.com

LES HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h10 à 16h40

LIEU :

11 Route de Nogent le Roi

28500 Sainte-Gemme-Moronval

VALIDATION

Examen Théorique Général délivré par le préfet d'Eure-et-Loir (28),

Sous réserve d'avoir obtenu un minimum de 35/40 à l'examen.

